



**PROCES VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Commune de  
BAUDRIERES**

**71370 Saône et Loire**

**Séance du 19 décembre 2023**

**Président : M. Cédric DAUGE**

**Secrétaire de séance : Mme Nathalie TISSOT**

Présents : Mmes Sandrine AUGÉAT - Colette JODAR-TORRES – Nathalie TISSOT – Sylvie BARTHELEMY  
Céline BESSONNAT - Marie-Claire MULLIERE - Stéphanie GREMERET

MM. Dominique BOUILLLOUX - Yves LOMBARD - Cédric TISSOT - Quentin D'ALASCIO – Cédric DAUGE –  
Sébastien LESSARD

Absentes excusées : Sylvie SAUNIER pouvoir Nathalie TISSOT - Constance FINAS

M. le Maire ouvre la séance et donne lecture du procès-verbal du 14 novembre 2023. Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, l'approuve.

**Demande de subventions**

Monsieur le Maire fait part au Conseil des demandes de subvention :

- Du collectif intercommunal du Téléthon 2023 organisé cette année au sein de la commune de L'Abergement Sainte Colombe,
- De l'Amicale des sapeurs-pompiers de Loisy

Le conseil décide d'octroyer la somme de 100 € pour le Téléthon et de 500 € pour l'Amicale des sapeurs-pompiers.

VOTE : proposition adoptée à l'unanimité : 14 voix pour

**Demandes de subventions pour cheminements piétons**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil le projet de mise en place d'un cheminement piéton Aux Bruyères (route de Simandre), à Boulay et dans la continuité de celui de la route de Saint-Etienne au Bourg.

Il expose les différentes subventions possibles à demander avant la fin d'année 2023 ainsi qu'en 2024 pour financer une partie des travaux : Appel à projets, amendes de police, DETR...

Le Conseil valide cette proposition et charge Monsieur le Maire d'engager les demandes nécessaires et de produire les justificatifs correspondants.

VOTE : proposition adoptée à l'unanimité : 14 voix pour

#### **Restes à réaliser commune 2023/2024**

Les restes à réaliser 2023 à imputer sur l'année 2024 sont exposés par Monsieur le Maire de la manière suivante :

#### **Dépenses d'investissement :**

##### Construction de la chaufferie bois compte 2131

MB TOITURE	3 013.87 €
ENTREPRISE CORDIER	40 960.42 €
ENTREPRISE DESPINARD	23 766.14 €
D2M	4 549.20 €
SAS RENE CLERE	58 033.20 €
COMALEC	956.62 €
EPH	12 686.81 €
SAMAG HORS MARCHÉ	1 565.08 €

##### Construction chaufferie bois travaux supplémentaires compte 2131

ENTREPRISES	20 000.00 €
-------------	-------------

##### Aménagement Cimetière compte 2116

VENDROUX LOC TP	3 805.20 €
-----------------	------------

##### Remboursement prêt boulangerie compte 1641

CREDIT AGRICOLE	60 000.00 €
-----------------	-------------

##### Aménagement espaces verts Tenarre compte 2151

Saône et Loire paysages	4 008.00 €
-------------------------	------------

**TOTAL RAR DEPENSES**

**233 344.54 €**

#### **Recettes d'investissement :**

##### Création chaufferie bois

Subvention Région 2023	15 040.36 €
Subvention DETR 2023	108 643.88 €
Subvention FEDER	165 076.00 €

### Création salle multi-activités

Subvention DETR 2019 141 172.33 €

### Installation d'une cuve de récupération eaux pluviales

Subvention appel à projets 2023 11 520.00 €

### Emprunt Chaufferie bois compte 1641

CREDIT MUTUEL 300 000.00 €

**TOTAL RAR RECETTES**

**741 452.57 €**

VOTE : proposition adoptée à l'unanimité : 14 voix pour

### Modification du tarif du gîte 14 personnes et salle de réunion

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'aucun tarif calculé au prorata des jours supplémentaires d'occupation n'est prévu lorsque le gîte est loué au mois de manière exceptionnelle. Le calcul de chauffage doit être également revu pour les mêmes raisons.

A cet effet, il propose de modifier les tarifs de la manière suivante :

- Location mensuelle exceptionnelle hors charges : 700 €  
Nombre de jours supplémentaires inférieurs à 20 jours calculé au prorata du mois concerné  
Nombres de jours supplémentaires supérieurs à 20 jours, le mois complet sera facturé.
- Forfait chauffage mensuel : 200 €  
Le complément de chauffage sera également calculé au prorata du nombre de jours supplémentaires d'occupation. Au-delà de 20 jours, le forfait complet de chauffage est appliqué.

D'autre part, Le maire précise qu'aucun forfait chauffage n'est prévu pour les locations ponctuelles de la salle de réunion par les professionnels. Il propose un forfait de 10 € que ce soit pour une journée ou une demi-journée.

VOTE : proposition adoptée à l'unanimité : 14 voix pour

### Organisation du temps scolaire pour la rentrée 2024

M. le Maire présente au Conseil un courrier de la DSDEN (Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale) présentant la nécessité de renouveler la validation de l'organisation du temps scolaire des écoles du département pour la rentrée 2024.

Le Conseil municipal valide l'organisation du temps scolaire sur 4 jours et décide de conserver les mêmes horaires et durée quotidienne que l'année précédente.

VOTE : proposition adoptée à l'unanimité : 14 voix pour

## AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

### **M. le Maire évoque :**

- La loi APER (Accélération pour le développement des énergies renouvelables) qui imposent aux communes d'identifier des zones publiques et privées susceptibles de recevoir des projets d'implantation d'énergies renouvelables. Considérant qu'il est délicat de se prononcer sur le sujet par manque de compétences techniques et d'informations détaillées, il propose au Conseil d'adresser un courrier au Préfet pour lui faire part qu'aucune décision ne sera prise pour l'instant.
- L'éventualité de mettre en place un radar pédagogique au Bourg (intersection route de Simandre/ route du Moulin) ainsi qu'une chicane route de Saint Vincent.

**Yves LOMBARD informe le Conseil** que le bulletin municipal est parti à l'impression et que les caméras du Bourg sont à nouveau fonctionnelles.

**Nathalie TISSOT** évoque la nécessité de régler le radar de l'entrée de Tenarre (vitesse et luminosité).

### **Marie-Claire MULLIERE informe le Conseil :**

- De la mise en place du nouveau Conseil Municipal Jeunes (CMJ). Louis LESSARD, représentant, Calliopée DUMOULIN, porte-parole et Tom LECUYER, porte-drapeau ont été élus. Elle ajoute que les jeunes seront impliqués dans la distribution des colis CCAS auprès des résidents de l'EPHAD,
- Du concept VAN 71 organisant des ateliers d'accompagnement numérique tous les mercredis après-midi du 10 janvier au 14 février 2024,
- De l'installation de bacs à Bd à la bibliothèque, subventionnés en partie par la Direction départementale de la lecture publique et de l'action culturelle. Montant de la subvention : 2300 € pour une dépense de 3990 € HT,
- Du bon retour du dernier marché local. Ce marché de producteurs sera maintenu sur l'année 2024, sur une fréquence trimestrielle,
- De l'état du chemin du Bois-de-la-Porte. Des solutions seront étudiées.

**Sylvie BARLETHEMY précise que** des arbres sont tombés sur le sentier du Lièvre et demande si tout l'éclairage public est muni d'ampoules LED. Le maire précise que ce sera bientôt le cas.

**Céline BESSONNAT évoque** les décisions du SICED et précise que le compostage sera obligatoire à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**Dominique BOUILLOUX évoque** le projet d'élagage des abords de dessertes de bois communaux et la coupe de l'excédent communal au pont Monin par l'entreprise CORDIER.

Il ajoute que la société SYLCOBOIS a fait une offre de 4800 € pour le lot de peupliers situé au Relouises et que la société BOISLAX engagera les coupes de peupliers route de la Verne, aux Mauprès, route de la Frette, aux Besses et aux Paquiers dès que le temps le permettra.

**Cédric TISSOT demande** de barrer la route des Relouises au plus vite afin de protéger la chaussée le temps nécessaire.

**Sébastien LESSARD évoque** le problème de fossé devant la propriété de Mme QUINTARD et informe le Conseil que l'assemblée générale du Tennis est prévue le 14 janvier prochain à la salle multi-activités.

Cédric DAUGE,  
Maire

